

SANTÉ INTERNATIONALE ÉTUDIANTS

Expatrié Étudiant, l'assurance mention «très bien» pour les étudiants internationaux

2020-2021

ÉTUDES
SECONDAIRES
LICENCE
MASTER
MBA/PH.D.
SÉJOUR DE PLUS
DE 12 MOIS

Téléchargez notre application
mobile Easy Claim !



Suivez-nous sur Facebook et Twitter !

 www.facebook.com/APRIL.International/

 www.twitter.com/APRIL_Inter

Imprimé avec des encres végétales sur papier recyclé



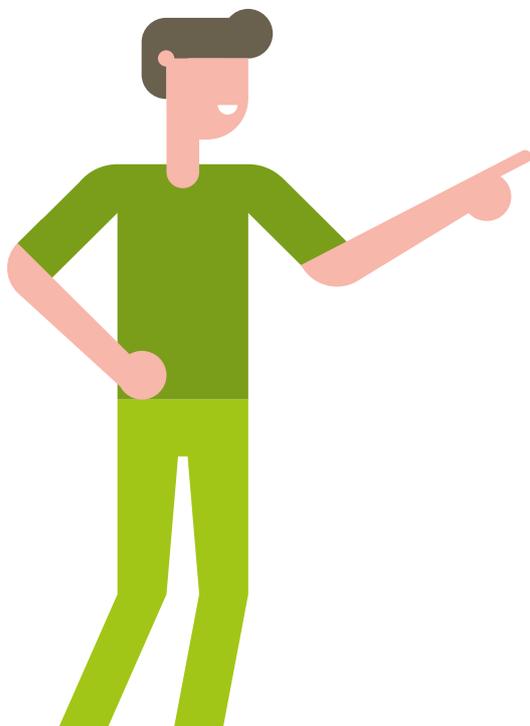
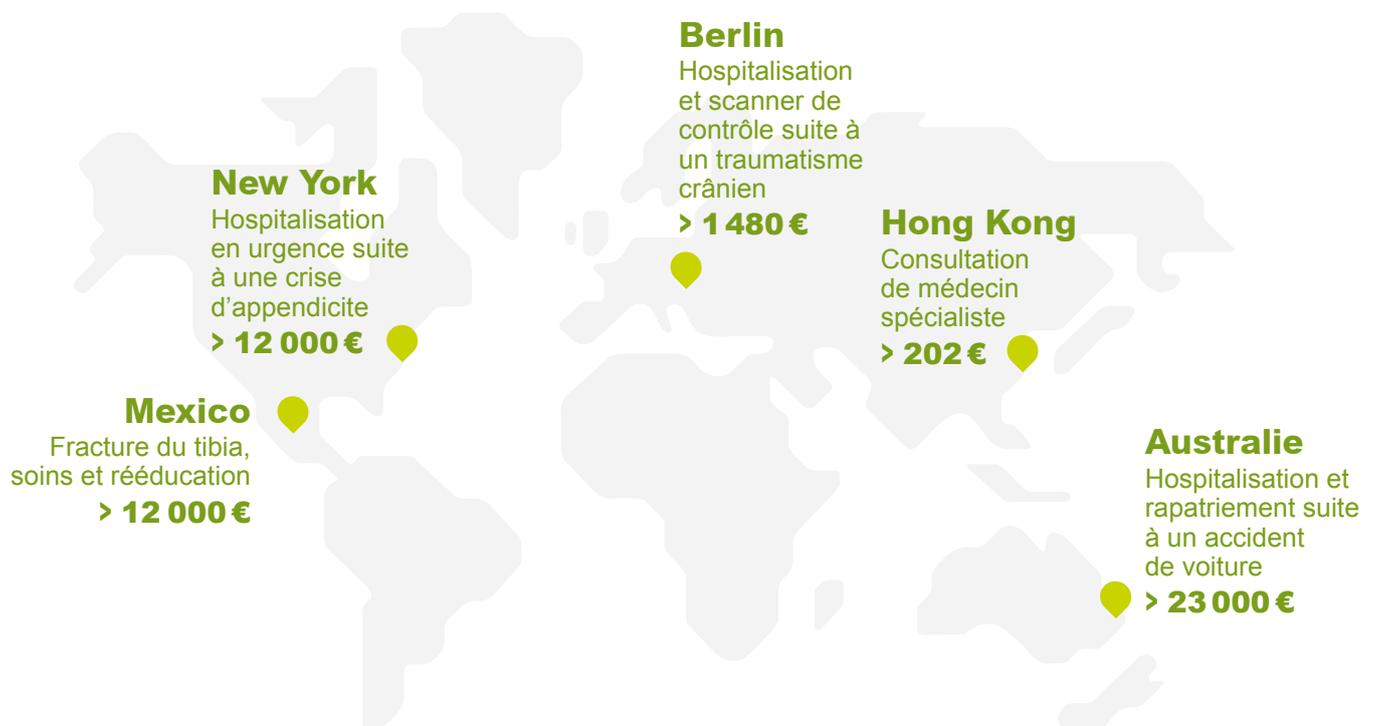
april
international

L'assurance en plus facile.

POURQUOI SOUSCRIRE À UNE ASSURANCE INTERNATIONALE ?

Vous avez décidé de quitter votre pays d'origine et de donner une dimension internationale à vos études. Tests d'admission et de langue, financement, logement, visas, billets d'avion... la liste des préparatifs est déjà longue, mais avez-vous également pensé à votre assurance internationale ?

POURQUOI M'ASSURER ?

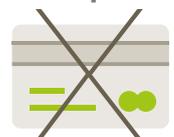


1 Des coûts de santé qui peuvent vite grimper :
Les frais de santé à l'étranger sont très variables d'un pays à l'autre et peuvent coûter très cher.

2 En quittant votre pays d'origine, vous ne serez plus affilié à votre organisme de Sécurité sociale et votre mutuelle ne vous couvrira plus.



3 La couverture des cartes bancaires ne fonctionne que pour un séjour de 3 mois maximum :
avec une carte bancaire « de base », il y a une franchise de 50 € minimum par acte et le plafond global de remboursement est de 11 000 €.



4 Selon le pays où vous vous rendez, les régimes de santé locaux peuvent être très onéreux, sans toutefois vous garantir un remboursement à 100% des frais que vous aurez à régler.

FONCTIONNEMENT DU CONTRAT

INFORMATIONS PRATIQUES AVANT DE SOUSCRIRE

À QUI S'ADRESSE LE CONTRAT ?

Peut être couvert par le contrat tout scolaire ou étudiant entre 12 et 40 ans inclus, séjournant à l'étranger à l'occasion d'études, ou d'un séjour au pair, pour une durée minimale de 12 mois.

Le conjoint de l'assuré principal peut également être couvert, à condition qu'il soit lui-même étudiant expatrié, et soit âgé entre 18 et 40 ans inclus.

Les enfants de l'assuré principal peuvent être couverts jusqu'à l'âge de 18 ans inclus.

DANS QUELS PAYS SUIS-JE COUVERT ?

3 zones de couverture sont proposées selon votre pays de destination :

Zone 0 : États-Unis et Mexique,

Zone 1 : Canada, Chine, Hong-Kong, Royaume-Uni, Singapour et Suisse,

Zone 2 : Tous les pays non listés dans les zones 0 et 1.

Les garanties sont acquises dans la zone tarifaire à laquelle votre pays de destination appartient.

En zone tarifaire 0, les garanties sont acquises à l'année dans le monde entier, y compris dans votre pays de nationalité pour des retours temporaires de moins de 90 jours consécutifs entre deux séjours dans votre pays de destination.

En zone tarifaire 1, les garanties sont acquises à l'année dans les pays des zones 1 et 2, y compris dans votre pays de nationalité pour des retours temporaires de moins de 90 jours consécutifs entre deux séjours dans votre pays de destination. Les garanties sont acquises en zone tarifaire 0 uniquement en cas d'accident et de maladie inopinée, pendant les séjours temporaires de moins de 90 jours consécutifs entre deux séjours dans votre pays de destination.

En zone tarifaire 2, les garanties sont acquises à l'année dans les pays de la zone 2, y compris dans votre pays de nationalité pour des retours temporaires de moins de 90 jours consécutifs entre deux séjours dans votre pays de destination. Les garanties sont acquises en zone tarifaire 0 et 1 uniquement en cas d'accident et de maladie inopinée, pendant les séjours temporaires de moins de 90 jours consécutifs entre deux séjours dans votre pays de destination.

En fonction d'événements qui pourraient s'y dérouler, la couverture pour certains pays est soumise à l'acceptation préalable d'APRIL International Care France.

La liste complète des pays exclus est disponible sur www.april-international.com ou sur simple demande au +33 (0)1 73 03 41 29. Cette liste de pays exclus est susceptible de varier.

QUELLE EST LA DURÉE DE COUVERTURE ?

Le contrat Expat Student est souscrit pour une durée minimale de 12 mois et est reconduit automatiquement à chaque échéance annuelle (1^{er} octobre), pour une durée de couverture maximale de 6 ans.

Les garanties cessent automatiquement :

- lorsque la limite d'âge est atteinte : 41 ans pour l'assuré principal et/ou son conjoint et 19 ans pour les enfants à charge
- après 6 ans de couverture,
- lorsque vous ne bénéficiez plus du statut d'étudiant ou de jeune au-pair,
- lorsque vous n'êtes plus expatrié, sur présentation d'un document officiel en attestant.

L'adhésion peut être dénoncée à chaque échéance annuelle avec un préavis de deux mois, c'est à dire avant le 31 juillet.

COMMENT ADHÉRER ?

1 EN LIGNE

Vous pouvez souscrire en ligne, vous recevrez alors dans les minutes qui suivent tous les documents de votre contrat (y compris votre attestation d'assurance) par email.

2 PAR COURRIER

- > Complétez et signez la Demande d'adhésion ci-jointe.
- > Joignez à la Demande d'adhésion le règlement correspondant à la 1^{ère} cotisation :
 - par chèque en € à l'ordre d'APRIL International Care France, **ou**
 - en sélectionnant l'option « paiement par carte bancaire » sur la Demande d'adhésion, **ou**
 - effectuer le 1^{er} virement (inclure une copie de l'ordre de virement).
- > Complétez le mandat de prélèvement SEPA si vous souhaitez régler vos cotisations suivantes par prélèvement automatique sur un compte en euro (domicilié dans un pays de la zone SEPA) et joignez un RIB à votre envoi.
- > Envoyez votre dossier à : APRIL International Care France - Service Adhésions Individuelles - 1 rue du Mont - CS 80010 81700 Blan - FRANCE

GARANTIES complètes pour vous assurer une couverture étendue pendant toute la durée de votre cursus à l'étranger

NIVEAUX

1 > FRAIS DE SANTÉ

Montant maximum des frais de santé par année d'assurance et par personne assurée : 1 000 000 €

Vous pouvez opter pour des remboursements :

- > au 1^{er} euro
- > en complément de la Sécurité Sociale Française.
- > en complément de la Caisse des Français de l'Étranger (CFE)

En cas de choix d'une couverture en complément de la CFE ou de la Sécurité Sociale Française, les garanties sont exprimées avec la participation de votre régime d'assurance-maladie de base.

HOSPITALISATION* (hors médecine courante et hors maternité)

Hospitalisation* médicale, chirurgicale ou hospitalisation de jour <small>voir définition</small> Transport en ambulance (si hospitalisation prise en charge par APRIL International) Frais de séjour (y compris forfait journalier <small>voir définition</small> en France) Honoraires médicaux et chirurgicaux Examens, analyses, médicaments Actes médicaux	100% des frais réels <small>voir définition</small>
Chambre privée	100% des frais réels, jusqu'à 80 €/jour
Hospitalisation* pour le traitement des troubles mentaux ou nerveux	80% des frais réels, jusqu'à 20 jours/an
Règlement direct des frais d'hospitalisation <small>voir définition</small>	délivré sous réserve d'accord médical, 24h/24

MÉDECINE COURANTE (hors maternité)

Service de téléconsultation médicale. Mise en relation 24h/24 et 7j/7 avec un médecin généraliste ou spécialiste du réseau Teladoc Health	illimité
Consultations de médecins généralistes	100% des frais réels, limités à 80 €/visite au-delà de 2 visites/an
Consultations de médecins spécialistes	100% des frais réels, limités à 110 €/visite au-delà de 2 visites/an
Consultations de psychiatres	100% des frais réels, jusqu'à 80 €/visite, limités à 5 visites/an
Soins infirmiers** suite à hospitalisation et/ou accident caractérisé <small>voir définition</small>	100% des frais réels
Kinésithérapie**	100% des frais réels, jusqu'à 500 €/an
Analyses, examens de laboratoire, actes de radiologie, pharmacie	100% des frais réels
Soins dentaires	100% des frais réels, jusqu'à 300 €/an
Optique : verres et monture ou lentilles	100% des frais réels, jusqu'à 100 €/an

MATERNITÉ* : délai d'attente de 10 mois

> Garantie valable uniquement si votre pays de destination principal est l'un des pays suivants : Canada, Chine, États-Unis, Hong-Kong, Mexique, Royaume-Uni, Singapour et Suisse

Règlement direct des frais d'hospitalisation	délivré sous réserve d'accord médical, 24h/24
Frais d'accouchement : hospitalisation*, chambre privée, frais de séjour, honoraires médicaux et chirurgicaux	100% des frais réels, jusqu'à 7 500 €/grossesse, chambre privée limitée à 80 €/jour (montant porté à 15 000 €/grossesse en cas d'accouchement chirurgical)
Consultations, pharmacie, examens et soins pré et post natals	
Complications de grossesse et à l'accouchement	100% des frais réels

* Toute hospitalisation (sauf hospitalisation de jour) est soumise à accord préalable voir définition. Une franchise de 20% sera retenue en cas de non respect de cette formalité, préalablement à une hospitalisation (sauf en cas d'urgence ou d'accident).

** Soumis à accord préalable au-delà de 10 séances par année d'assurance.

GARANTIES (SUITE)

NIVEAUX

2 > 2^{ÈME} AVIS MÉDICAL

Entretiens téléphoniques avec une équipe de médecins disponibles 24h/24 et 7j/7 pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches médicales

3 > ASSISTANCE RAPATRIEMENT

Transport médical, rapatriement sanitaire	100% des frais réels
Présence d'un membre de la famille si hospitalisation supérieure à 6 jours	billet aller-retour + 80 € par nuit, maximum 10 nuits
Retour anticipé en cas de décès ou d'hospitalisation d'un membre de la famille	billet aller-retour
Retour après consolidation dans le pays de destination	billet aller simple
Recherche et envoi de médicaments introuvables sur place	frais d'envoi
Frais de recherche et de secours	jusqu'à 5 000 € par personne, jusqu'à 15 000 € par événement
Rapatriement du corps en cas de décès	100% des frais réels
Frais de cercueil	jusqu'à 1 000 €
Accompagnement du défunt	billet aller-retour + 80 € par nuit, maximum 4 nuits
Rapatriement des autres bénéficiaires en cas de rapatriement médical ou décès de l'assuré	billet aller simple
Accompagnement des enfants mineurs	billet aller-retour
Avance de caution pénale à l'étranger	jusqu'à 15 000 € par événement
Transmission de messages urgents	100% des frais réels
Assistance voyage si perte ou vol d'effets personnels	avance jusqu'à 1 000 € par événement
Traduction de documents légaux ou administratifs	jusqu'à 500 € par an

4 > ASSISTANCE JURIDIQUE

Informations juridiques, pratiques et administratives	entretiens téléphoniques / e-mails
Assistance juridique en cas de litige : conseil et prise en charge des frais de justice	jusqu'à 16 000 € par an

5 > SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Mise en relation avec un psychologue clinicien	entretiens téléphoniques
--	--------------------------

6 > RESPONSABILITÉ CIVILE vie privée, stages et locative

Dommages corporels	jusqu'à 4 500 000 € par sinistre
Dommages matériels et immatériels consécutifs	jusqu'à 460 000 € par an, dont 92 000 € pour les dommages immatériels, franchise de 75 €
Dommages matériels causés pendant le stage	jusqu'à 12 000 € par an, franchise de 75 €

GARANTIES (SUITE)

	NIVEAUX
7 > INDIVIDUELLE ACCIDENT	
Capital en cas de décès par accident	10 000 €, limités aux frais d'obsèques pour les moins de 16 ans
Capital en cas d'invalidité par accident	jusqu'à 40 000 €, franchise relative de 20%
8 > ASSURANCE EXAMEN	
Versement d'une indemnité suite au redoublement en cas d'hospitalisation de l'assuré ou de décès accidentel d'un membre de la famille	jusqu'à 10 000 €

COTISATIONS MENSUELLES ET ANNUELLES TTC

Pour toute date d'effet jusqu'au 16/09/2021.

Votre cotisation dépend de votre âge, du mode de règlement souhaité pour les frais de santé et de votre pays de destination.

Frais d'adhésion : 20 €/an. Frais de fractionnement : 20 €/échéance, sauf en cas de règlement par prélèvement SEPA.

PAYS DE DESTINATION ▼	TYPE DE COUVERTURE	ASSURÉ PRINCIPAL OU CONJOINT 0-30 ANS	ASSURÉ PRINCIPAL OU CONJOINT 31-40 ANS	ENFANT À CHARGE 0-18 ANS
États-Unis et Mexique	Couverture au 1 ^{er} euro	1 428 €/an, soit 119 €/mois	2 052 €/an, soit 171 €/mois	1 200 €/an, soit 100 €/mois
	Couverture en complément de la CFE/Sécurité sociale française	1 080 €/an, soit 90 €/mois	1 536 €/an, soit 128 €/mois	948 €/an, soit 79 €/mois
Canada, Chine, Hong-Kong, Royaume-Uni, Singapour et Suisse	Couverture au 1 ^{er} euro	1 308 €/an, soit 109 €/mois	1 872 €/an, soit 156 €/mois	1 104 €/an, soit 92 €/mois
	Couverture en complément de la CFE/Sécurité sociale française	1 008 €/an, soit 84 €/mois	1 416 €/an, soit 118 €/mois	876 €/an, soit 73 €/mois
Reste du monde	Couverture au 1 ^{er} euro	900 €/an, soit 75 €/mois	1 272 €/an, soit 106 €/mois	792 €/an, soit 66 €/mois
	Couverture en complément de la CFE/Sécurité sociale française	732 €/an, soit 61 €/mois	984 €/an, soit 82 €/mois	648 €/an, soit 54 €/mois



VOUS PARTEZ AUX USA OU AU MEXIQUE ? DÉCOUVREZ NOS SERVICES EXCLUSIFS :



Votre service de tiers-payant aux USA et au Mexique

Grâce à notre partenariat avec Global Excel, vous bénéficiez d'un accès à l'un des plus grands réseaux de soins aux États-Unis et au Mexique :

- › près de 690 000 médecins,
- › plus de 5 500 hôpitaux,
- › plus de 68 000 pharmacies,



auprès desquels vous n'aurez pas à faire l'avance d'argent, nous réglerons directement votre facture.

BON À SAVOIR : les coûts de santé aux USA peuvent être exorbitants. Afin de vous éviter de mauvaises surprises, nous avons négocié pour vous des tarifs préférentiels avec AETNA et Caremark, deux des plus grands réseaux de soins aux USA. Pour toute demande de consultation, d'hospitalisation ou de médecine courante, vous devez vous rendre auprès des professionnels et établissements de santé appartenant à ces réseaux.

À NOTER : pour toute demande de consultation, d'hospitalisation ou de médecine courante aux États-Unis, le recours aux réseaux de soins proposés par notre partenaire Global Excel est **obligatoire**.

Les médicaments non-génériques sont couverts uniquement si la forme générique du médicament est soit indisponible soit contre-indiquée sur la prescription.

Comment connaître les hôpitaux, pharmacies et médecins partenaires ?

Rien de plus simple ! Pour cela :

- › Rendez-vous sur www.omhc.com/april
- › Cliquez sur « **Selecting a provider** » puis sur « **Search now** ».
- › Indiquez la localisation puis cliquez sur « **Search** ».
- › Sélectionnez « **Passport to Healthcare® Primary PPO Network** » puis cliquez sur « **Continue** ».
- › Sélectionnez la spécialité médicale puis choisissez un professionnel de santé dans la liste proposée, afin d'obtenir ses coordonnées.
- › Vous pouvez également parcourir les rubriques « **Other useful ressources** » pour effectuer votre recherche.

QUI CONTACTER POUR VOS DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ?

Nous sommes à votre écoute 24h/24 et 7j/7 pour répondre à toutes vos questions !

Depuis les États-Unis, composez le **1-866-299-2900** et un conseiller vous aidera.



VOS SERVICES EN LIGNE

POUR FACILITER LA GESTION DE VOTRE CONTRAT À L'ÉTRANGER, NOUS DÉVELOPPONS CONTINUUELLEMENT DE NOUVEAUX SERVICES 100% EN LIGNE.

Votre appli Easy Claim

Votre appli vous permet de gérer toutes vos demandes liées à votre assurance international

Avec Easy Claim, vous pouvez non seulement :

- › envoyer vos demandes de remboursement de frais de santé jusqu'à 1 000 €,
- › consulter et télécharger votre Carte Assuré,
- › demander une prise en charge avant une hospitalisation,
- › trouver un professionnel de santé proche de chez vous recommandé par APRIL,
- › connaître vos contacts privilégiés et nous joindre facilement.



Mais également :

- › modifier/ajouter votre RIB de remboursement,
- › consulter et modifier vos coordonnées personnelles,
- › consulter le détail de vos remboursements,
- › télécharger vos documents (attestation d'assurance, décompte de remboursement, formulaires, etc.).

TÉLÉCHARGEZ VOTRE APPLICATION MOBILE DANS L'APP STORE OU GOGGLE PLAY



Teladoc HEALTH

Un médecin disponible par téléphone

Pour accéder facilement à la médecine depuis votre pays d'expatriation, découvrez vos nouveaux services disponibles gratuitement et dès maintenant, en partenariat avec Teladoc Health !

1 La téléconsultation :

Avec ce service, vous pouvez consulter un médecin à distance, dans le respect du secret médical. Soumettez votre demande depuis votre appli Easy Claim et un professionnel de santé vous rappellera sous **3 heures, 24h/24 et 7j/7 partout dans le monde**, dans la langue de votre choix.

Pratique et simple à utiliser, où que vous soyez, vous n'avez plus besoin de vous déplacer pour consulter un médecin !

2 Le second avis médical :

Vous avez reçu un diagnostic d'un premier médecin et souhaitez avoir un second avis ? Un traitement vous a été prescrit et vous souhaitez savoir s'il existe des alternatives ?

Avec ce nouveau service, vous pouvez entrer en relation avec l'un des 50 000 médecins spécialistes membres du réseau Teladoc Health afin d'obtenir un second avis médical concernant une pathologie diagnostiquée et le traitement proposé.

Un médecin expert prendra connaissance de votre dossier médical et vous contactera sous 24 heures maximum pour vous livrer ses conseils au regard de votre situation.



Votre Espace Client

En quelques clics, depuis votre ordinateur, tablette ou smartphone, vous pouvez accéder à votre espace sécurisé pour consulter et régler vos cotisations.

- **Simple et 100% en ligne !**



Vos conseillers multilingues et connectés !

Une question ?
Vos conseillers sont joignables non seulement par téléphone et e-mail, mais aussi via chat, et Facebook Messenger !

- **Connectez-vous à votre Espace Client ou ouvrez votre app APRIL Easy Claim et dialoguez en direct avec un conseiller !**

C'est aussi ça, l'assurance en plus facile.

Pourquoi choisir APRIL International ?

100%
INTERNATIONAL

NOS ÉQUIPES NE SONT JAMAIS LOIN !

Vous avez besoin d'un avis médical ?
Des conseils pour choisir votre médecin ou hôpital ?
Vous pouvez compter sur nous pour jouer la carte de la proximité !

Dans la région du monde où vous êtes expatrié, nous avons toujours un expert qui maîtrise les spécificités du système de santé local ! Il saura répondre rapidement à vos questions.

Nous parlons l'anglais, l'espagnol, l'allemand, le portugais, le néerlandais, le chinois, l'arabe...



180
PAYS
COUVERTS

40
ANS
D'EXPÉRIENCE

+ 130 000
EXPATRIÉS
COUVERTS

260
COLLABORATEURS
POLYGLOTTES



NOUS NOUS ENGAGEONS !

Notre vision :

En combinant proximité et expertise, nous avons pour objectif de rendre l'accès aux soins de santé de qualité facile pour tous dans un contexte international.

Nos engagements :

EXPERTISE

Cela fait plus de 40 ans que nous assurons des expatriés. Plus de 500 000 étudiants nous ont déjà confié l'assurance de leur santé à l'étranger.

PROXIMITÉ

Avec nos conseillers joignables 24/7, par téléphone, E-mail et Messenger, dans nos multiples centres de gestion à travers le monde. Vous pouvez aussi nous rendre visite !

SIMPLICITÉ

Avec des services pour faciliter vos démarches (paiement direct des frais d'hospitalisation 24/7, appli pour envoyer vos demandes de remboursement en quelques clics, etc.).

COUVERTURE DURABLE

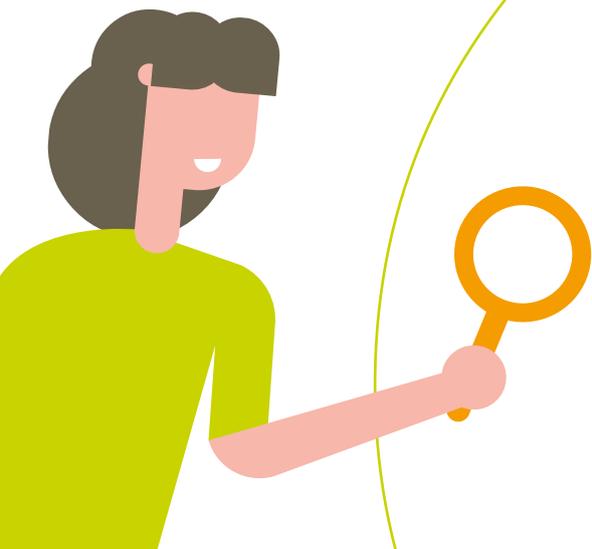
Conforme aux exigences pour vos visas et vos études internationales, partout dans le monde.

DÉFINITIONS

- > **Accident caractérisé** : accident constaté par une autorité compétente présente sur le lieu de l'évènement (forces de police, pompiers, ambulanciers-urgentistes) ayant délivré une attestation précisant les circonstances, la nature de la blessure ainsi que la date de l'accident.
- > **Accord préalable** : certains actes médicaux ou traitements sont soumis à l'accord préalable de notre Médecin Conseil. Vous aurez donc à faire compléter par le praticien qui prescrira ces actes une demande d'entente préalable accompagnée d'un devis détaillé avant d'engager les soins correspondants.
- > **Caisse des Français de l'Étranger (CFE)** : caisse de Sécurité sociale des Français vivant en dehors de France et qui souhaitent continuer à bénéficier des mêmes prestations qu'en France. La CFE assure également la continuité des droits à la Sécurité sociale pendant l'expatriation.
- > **Forfait journalier** : part du prix de journée d'hospitalisation en France non prise en charge par la Sécurité sociale française.
- > **Frais réels** : ensemble des dépenses de santé qui vous sont facturées.
- > **Hospitalisation de jour** : séjour de moins de 24h pour lequel un lit vous est attribué sans que vous ne passiez la nuit au sein de l'établissement hospitalier.
- > **Règlement direct des frais d'hospitalisation** : si vous êtes hospitalisé (hospitalisation de plus de 24 heures ou hospitalisation de jour), vous pouvez bénéficier de la prise en charge de vos frais d'hospitalisation : nous nous mettons directement en contact avec l'hôpital pour régler votre facture et vous éviter ainsi de devoir avancer les frais.

NOS ÉQUIPES MULTILINGUES SONT À VOTRE ÉCOUTE :

- **Par téléphone** : + 33 (0)1 73 03 41 29
du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 heure de Paris
- **Par e-mail** :
conseillers.expats@april-international.com
- **Dans nos bureaux** :
14 rue Gerty Archimède - 75012 Paris - FRANCE



APRIL, l'assurance en plus facile

Créé en 1988, APRIL est un groupe international de services en assurance implanté dans 22 pays, dont l'ambition est de proposer à ses clients une expérience de l'assurance plus facile et plus accessible.

Plus de 3 000 collaborateurs conçoivent, distribuent et gèrent des solutions spécialisées d'assurance autour de cinq marchés d'expertise (emprunteur, santé internationale, Pros/TPE, santé et prévoyance locales, dommage de niches) pour ses partenaires et clients - particuliers, professionnels et entreprises. Le groupe a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires de 1 017,23 millions d'euros.

À chaque situation d'expatriation sa solution d'assurance internationale

Que vous soyez étudiant, stagiaire, à la recherche d'un programme vacances-travail, salarié ou retraité, que vous partiez seul ou en famille, APRIL International Care France vous accompagne durant votre expérience internationale avec une gamme complète et modulable de solutions d'assurance, adaptées à chaque profil d'expatrié et à chaque budget.

CONTACTEZ
VOTRE ASSUREUR CONSEIL :

april International Care

Siège social :
14 rue Gerty Archimède - 75012 Paris - FRANCE
Tél. : +33 (0)1 73 02 93 93 - Fax : +33 (0)1 73 02 93 90
E-mail : info.expat@april-international.com - www.april-international.com

S.A.S. au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 72
Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09 - FRANCE.
Produit conçu et géré par APRIL International Care France et assuré par Axéria Prévoyance (pour la garantie frais de santé, conventions n°A3MCSLDFDSIE2013 et A3MCSLDFDSRO2013), Chubb European Group SE (pour les garanties assistance rapatriement, responsabilité civile vie privée, stages et locative, individuelle accident et assurance examen) et Solucia PJ (pour la garantie assistance juridique).
NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727



L'assurance en plus facile.